



FONDATION RENÉ CASSIN

Institut International des Droits de l'Homme
International Institute of Human Rights

Friedrich Naumann
STIFTUNG

FÜR DIE FREIHEIT

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

&

8^{ème} session annuelle de formation en Droit International et Comparé des Droits de
l'homme

Dakar, 18 - 29 septembre 2017

22.05.2017

Titre du projet : **Migration et Droit International des Droits de l'Homme**

Type de projet : session de formation

Durée / période : 10 jours / 18 – 29 septembre 2017

Lieu : Dakar

Partenaires : Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (**FNF**), Fondation René Cassin, Institut International des Droits de l'Homme (**IIDH**), en partenariat avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle (**SCAC**) de l'ambassade de France au Sénégal, le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (**BRAO**) et le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (**CSDH**)

Langue : Français

Nombre participants : 100



I. Contexte et justification

L'être humain s'est toujours illustré par un désir ardent de circuler librement. La migration est un phénomène historique d'ampleur universelle. Même si l'Europe apparaît aujourd'hui comme un des principaux lieux d'attraction des migrations, il n'en demeure pas moins qu'elle fut pendant longtemps le berceau de nombreux flux migratoires.

Depuis quelques décennies, la gestion des flux migratoires internationaux et la problématique de la migration d'une manière générale sont devenues des questions d'intérêt stratégique, économique, social et même sécuritaire pour les Etats et figurent en bonne place à l'ordre du jour de plusieurs organismes régionaux et de la communauté internationale.

L'analyse de ce phénomène complexe fait appel à un regard multidimensionnel, une approche globale, mais aussi une réelle volonté des Etats qui ont la redoutable obligation de veiller à ce que la migration intervienne dans un contexte équitable et respectueux de la dignité de la personne humaine.

La question de la migration est d'autant plus complexe que ce terme de « *migration* » recouvre des réalités bien différentes.

Depuis quelques années, l'attention est focalisée sur la migration dite Sud-Nord qui bénéficie d'une importante couverture médiatique. On attache encore peu d'importance à la connaissance des phénomènes de migration Sud-Sud qui restent aujourd'hui méconnus du grand public. Dans un contexte de mondialisation, la migration peut, sur le plan économique, constituer dans les pays de destination un instrument pour remédier à certaines pénuries sur le marché du travail et soutenir le développement du pays d'origine grâce à l'envoi de fonds par les migrants internationaux à leurs familles ou communautés. Toutefois, la migration dans toutes ses formes s'accompagne souvent de nombreuses violations des droits de l'homme : apatridie, trafic de migrants...

Dans notre démarche de mise en cohérence des éléments de ce projet, nous avons été confrontés, sûrement au même titre que les autres acteurs, à une opposition frontale entre deux principes fondamentaux, dont il s'agira impérativement de concilier les intérêts : la souveraineté des Etats et la protection des droits des migrants.

Même si le droit international reconnaît à chaque individu le droit de quitter un pays, y compris le sien et de revenir à son pays d'origine, il ne concède toutefois pas de droit d'entrée dans un autre pays. Ce droit reste encore un domaine réservé des Etats qui ont le pouvoir souverain de décider des critères d'admission et d'expulsion des personnes qui ne relèvent pas de leurs juridictions. Cette prérogative s'exerce toutefois dans la limite de leurs obligations de respect des droits de l'homme et de tout autre engagement conclu limitant leur souveraineté dans ce domaine.

Le principe de souveraineté des Etats est un produit de l'histoire qui faisait du droit international jusqu'en 1945 un champ réservé uniquement et exclusivement à la coopération entre les Etats. Il s'agissait d'un droit interétatique avec un seul et unique sujet de droit, l'Etat lui-même.

Faisant suite aux atrocités de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale décida, à travers l'adoption de la Charte des Nations Unies (appelée Charte de San Francisco du 26 juin 1945), d'opposer à la souveraineté de l'Etat la dignité humaine. Le droit international évolue ainsi en faveur de la prise en considération des intérêts de l'individu comme sujet de droit.

Cette action de la communauté internationale résulte du besoin et de la nécessité de remettre l'homme au centre de toutes les préoccupations en redéfinissant ses relations avec l'Etat. Il en résulte qu'aucun Etat ne pouvait plus traiter ni ses ressortissants, ni ceux d'autres Etats à son gré sans que la société internationale ne puisse intervenir. L'exercice absolu de la souveraineté des

Etats est ainsi limité par les intérêts de la communauté internationale, dont la protection des droits de l'homme en est un des plus importants piliers.

Face à cette évolution du droit international d'un droit interétatique (élaboré en fonction des intérêts des Etats) vers un droit supra-étatique au nom de valeurs communes à toute l'humanité et supérieures aux Etats (protection de l'individu), la communauté internationale est interpellée sur la nécessité d'une gouvernance cohérente de la migration internationale, caractérisée par une gestion commune, globale et concertée de la migration, qui repose sur la protection de la dignité de la personne humaine. Il convient alors de créer un cadre conjoint pour formuler la réponse que les Etats peuvent apporter à la migration internationale, en prenant en compte les droits et les responsabilités des migrants. Il importe d'enraciner le cadre des droits de l'homme et une approche fondée sur les droits de l'homme dans l'architecture institutionnelle internationale relative à la migration.

Conscientes des enjeux liés à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans la gouvernance de la migration internationale, la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (FNF) et la Fondation René Cassin, Institut International des Droits de l'Homme (IIDH), en partenariat avec le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (BRAO), le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France au Sénégal et le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH), ont initié ce projet de formation qui en est à sa 8^{ème} édition, afin d'offrir aux différents acteurs la possibilité de mieux se familiariser avec les instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et de la migration ainsi que les mécanismes de surveillance pour leur application effective.

Il s'agira cette année de mettre l'accent sur la vitalité de ces instruments internationaux de protection pour une meilleure prise en compte de la dimension humaine dans la gouvernance de la migration internationale. Le choix de ce thème résulte du contexte particulièrement difficile lié à la crise de la migration qui secoue le monde entier et qui n'épargne ni l'Europe, ni l'Afrique. A toutes les frontières et sur toutes les routes d'Europe, mais aussi sur les périlleuses routes de la migration (notamment le désert de l'Afrique du nord et les côtes de l'océan atlantique) se jouent des drames quotidiens, source intarissable d'indignation pour toute l'humanité.

L'action de la FNF s'inscrit dans le cadre de sa mission de protection de la liberté et de la dignité humaine, mais aussi de promotion de la paix dans le monde. Elle répond aussi à une exigence de la République Fédérale d'Allemagne qui, à travers l'intervention des fondations politiques, veut contribuer à la stabilisation de la région Afrique et au renforcement des structures démocratiques des Etats qui la composent.

L'engagement de la Fondation René Cassin s'explique par son attachement à la protection et à la promotion des droits de la personne humaine ainsi que son souci d'améliorer la performance des systèmes judiciaires, conformément aux ambitions de son fondateur René Cassin.

L'implication du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (BRAO) se justifie par sa volonté de rester fidèle à sa mission d'ouvrir à la protection et à la promotion de tous les droits de l'homme pour toutes les personnes ; de contribuer à donner à ces personnes la possibilité d'exercer ces droits et d'aider celles en charge de faire respecter ces droits à veiller à leur application effective.

La présence du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH) dans le spectre des partenaires trouve toute sa pertinence eu égard à son mandat de faire connaître les droits de l'homme par l'enseignement, l'information et la sensibilisation, conformément aux principes des Nations Unies relatifs au statut des institutions nationales (Principes de Paris).

Sensible aux difficultés que rencontrent parfois les militants africains pour faire le déplacement à Strasbourg pour suivre la formation proposée par la Fondation René Cassin, le Service de

Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France au Sénégal soutient l'organisation d'une session de formation délocalisée à Dakar et octroie des bourses permettant à certains Sénégalais d'y participer. Plus largement, son implication dans le projet est guidée par la volonté de contribuer au renforcement des capacités des magistrats, avocats, journalistes et autres militants et spécialistes des droits de l'homme.

L'organisation de cette session de formation répond à une exigence des acteurs du domaine d'être bien outillés pour mieux faire face à leur obligation de défendre et de promouvoir les libertés et les droits fondamentaux des citoyens ainsi que le renforcement de l'Etat de droit et de la culture démocratique en Afrique. Les organisateurs comptent ainsi contribuer au renforcement des structures nationales, afin qu'elles manient avec de meilleurs outils les situations relatives à la protection des droits de l'homme.

Il est question ici de former les acteurs africains, afin qu'ils puissent prendre leur part dans l'élaboration et le suivi de normes de gestion de la migration respectant les droits humains, conformément aux cadres internationaux de droits de l'homme. L'enjeu consiste à intégrer la migration dans la jurisprudence des droits de l'homme.

La session sera fondamentalement centrée sur l'examen du droit international des droits de l'homme au sens large du terme, avec une attention particulière aux différentes catégories de personnes protégées, dont les migrants et les membres de leurs familles.

Elle s'articule autour d'une série de cours fondamentaux, des séminaires, des cours thématiques, des conférences spéciales, des exercices, des cas pratiques et des simulations. Durant ces deux semaines, des *side events* seront organisés à différents endroits de Dakar, dont les contenus seront intrinsèquement liés au programme de la session.

II. Objectif

L'objectif de la session de Dakar est d'offrir à un public francophone, originaire d'Afrique et issu de la famille judiciaire, des organisations de droits de l'homme et des forces de l'ordre ainsi qu'aux officiels gouvernementaux, un accès à un enseignement d'excellence dans le domaine du droit international des droits de l'homme et du droit international de la migration et de contribuer à la promotion de ces deux domaines dans le cadre des institutions nationales des Etats et de leurs juridictions.

Ce programme de formation vise à renforcer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des droits de l'homme que des actions qui permettent un renforcement des mécanismes de protection en faveur de ceux-ci.

En effet, le renforcement des réflexes juridiques et de la connaissance des instruments internationaux permet une meilleure appropriation des droits de l'homme par les groupes ciblés, condition sine qua none à la pleine jouissance de ces droits par tous.

Il s'agira, en outre, de :

- ✓ Promouvoir, par l'enseignement et la recherche, une société internationale fondée sur le respect des droits de l'homme;
- ✓ Renforcer les contacts et échanges d'information inter-réseau entre les autorités judiciaires et administratives et les professions juridiques en vue d'une meilleure compréhension mutuelle;
- ✓ Promouvoir le droit international de la migration, ses instruments et mécanismes de mise en œuvre ainsi que les procédures qui y sont attachées ;
- ✓ Promouvoir le Droit International Pénal (DIP) et les procédures qui y sont attachées auprès des officiels gouvernementaux et permettre des échanges de vues entre la société civile et les autorités locales;

- ✓ Promouvoir le Droit International Humanitaire (DIH) et les procédures qui y sont attachées et permettre des échanges de vues ;
- ✓ Contribuer à prévenir les atteintes aux droits de l'homme et à promouvoir le dialogue interculturel et la tolérance;
- ✓ Former aux techniques de prévention des violations de masse des droits fondamentaux.

III. Groupe cibles

Cette session de formation est destinée aux magistrats, avocats, greffiers et autres membres de la famille judiciaire, aux officiels gouvernementaux, aux forces de l'ordre (armée, gendarmerie, police), aux membres d'organisations internationales pour la gouvernance de la migration, ONG de protection des droits de l'homme, journalistes, acteurs de la société civile, chercheurs spécialisés, etc.

IV. Conditions d'admission

- a) Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins quatre (4) années d'études universitaires ou d'un titre équivalent ;
- b) Justifier d'une expérience approfondie dans le domaine des droits de l'homme ;
- c) Maîtriser la langue française, orale et écrite.

Les frais d'inscription s'élèvent à 65.595 FCFA (100 Euro).

V. Processus de sélection

- a) **Dépôt des dossiers de candidature** : l'admission des candidats se fera à la suite du dépôt des dossiers, dont la **date limite est fixée au 28 juillet 2017**. Les candidats peuvent postuler online via le lien Google Form pour le formulaire : <https://goo.gl/forms/c7tyAKxcRW3s2Oeb2>.
- b) **Sélection des candidats jusqu'au 4 août 2017** : la sélection des candidats se fera sur examen des dossiers par un comité d'admission, sous la supervision du Directeur de la Fondation René Cassin ;
- c) **Envoi des lettres d'admission : 8 – 9 août 2017** ;
- d) **Suivi** : la base de données des admis sera transférée au bureau Dakar de la FNF le 10 août 2017 pour les actions de suivi (confirmations, désistements, bourses, etc.) ;
- e) **Confirmation** : les candidats admis peuvent confirmer leur participation effective **jusqu'au 25 août 2017** ;
- f) **Liste définitive des participants** : elle sera établie le 4 septembre 2017 et mise à la disposition de tous les organisateurs.

VI. Déroulement et moyens mis en œuvre

La cérémonie d'ouverture sera présidée par un officiel gouvernemental avec à ses côtés les représentants des différents acteurs qui gravitent autour du projet et les ambassadeurs de la France et de la RFA au Sénégal. La session sera animée par des universitaires et des praticiens venant d'Europe et d'Afrique.

Le programme scientifique propose des cours magistraux, le traitement de questions d'actualité, des séminaires spécialisés portant sur des thématiques intéressant particulièrement les Etats d'Afrique et qui tiennent compte du contexte et des enjeux politiques, économiques et sociaux

actuels. Le corps enseignant soumettra aux auditeurs des cas pratiques et des simulations pour une meilleure compréhension de la théorie.

VII. Enregistrement administratif & paiement des frais d'inscription

Les participants peuvent s'acquitter de leurs obligations administratives le 17 septembre 2017 à partir de 09h00 au secrétariat de la session.

Prière de vous munir de votre lettre d'admission.

VIII. Lieu des cours (à déterminer)

IX. Hébergement

Le comité d'organisation s'engage à aider les participants non-résidents dans la recherche de lieux d'hébergement et à faciliter leur séjour à Dakar.

Pour toute information, prière de contacter la représentation régionale Afrique de l'Ouest de la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté au 48, rue Léon Gontran Damas, Fann Résidence, Dakar ; tél. +221 – 33 8696416 ou par mail khady.diop@fnst.org.

X. Certificats

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple sera élaboré par les intervenants et soumis aux participants pour sanctionner leur niveau de connaissance. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux, par contre, qui auront échoué auront une attestation de présence.

XI. Logistique

L'organisation matérielle de la session sera assurée par le comité d'organisation.

La Fondation René Cassin assure la sélection des participants et des intervenants ainsi que la mise à disposition de la documentation. L'encadrement et la coordination de la session reviennent au comité d'organisation qui mettra à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires.

XII. Les indicateurs d'impact

- ✓ Les participants ont accès à un enseignement d'excellence et à moindre coût dans le domaine des droits de l'homme ;
- ✓ Des pratiques et politiques permettant de renforcer la protection des droits de l'homme sont identifiées ;
- ✓ Les participants disposent d'outils nécessaires à la prévention à long terme des violations de masse et autres atteintes aux droits de l'homme ;
- ✓ Les acteurs intervenant dans le domaine du droit international de la migration sont renforcés pour une meilleure prise en charge de la gouvernance de la migration.

XIII. Les indicateurs de performance

- ✓ Pourcentage de réussite au contrôle de connaissance ;
- ✓ Qualité des débats et réflexions menés lors de la session,

Rapport de synthèse de la session, rapports d'évaluation des intervenants, retombées médiatiques, fiches d'évaluation soumis aux participants, feedback des participants.